

Rapport de la Commission adhoc

Chargée d'examiner le préavis municipal N°02/2018

Aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétalaison

Secteur nord-est : réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'accueil de deux véhicules électriques de fonction - Crédit demandé : CHF 124'000 TTC.

Secteur nord-ouest : mise aux normes AEAI de l'accès pour véhicules de secours et aménagements annexes - Crédit demandé : CHF 168'000 TTC.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis était composée de :

La présidente et rapportrice : Jolanda Müller Chabloz

Les membres :

José Perez

Raffaele Spinello

Ariane Annen Devaud

Jean-Claude Amiguet

Marc Barraud

Antoine Chamot

Yann Muller

Bertrand Martinelli

La commission a été convoquée le lundi 29 janvier. Après ouverture de la séance par Madame Marie-Dominique Grobéty, Présidente du Conseil, la séance s'est poursuivie en présence de Messieurs les municipaux Christian Menétrey et André Guex, accompagné de Monsieur Thuriel, urbaniste communal.

La Municipalité a présenté le projet et a répondu aux questions des membres de la commission sur le préavis.

Préambule

L'objet de ce préavis consiste en deux crédits de construction destinés au réaménagement des espaces extérieurs situés autour de l'administration communale. Les modifications proposées consistent d'une part en un réaménagement des espaces de parcage autour de l'administration, avec la réalisation des infrastructures nécessaires à l'accueil de deux véhicules électriques ainsi que de deux nouvelles places de parc et, d'autre part, à la mise aux normes Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) de l'accès à l'administration communale.

Discussion

La commission dans son ensemble était d'emblée convaincue de la nécessité de la mise aux normes des accès de secours de l'administration communale. Cette partie du crédit n'a ainsi pas fait l'objet de discussion.

Etant donné que la situation des places de parc du personnel de l'administration semble problématique depuis longtemps, la commission comprend le choix de la Municipalité de profiter des travaux sur les accès pour améliorer la situation et créer de nouvelles places de parcage.

Si on peut regretter que la réflexion autour des questions de mobilité du personnel ne se soient pas encore concrétisées sous forme d'un réel plan de mobilité pour l'administration, la commission soutient la Municipalité dans ses efforts en direction d'une mobilité plus consciente de l'environnement. A ce titre, la volonté de mettre à disposition deux véhicules électriques pour le personnel afin de limiter l'utilisation des véhicules privés est à saluer. Cette initiative s'inscrit tout-à-fait dans le cadre du cap vers la société à 2000 watts. De plus, elle valorise l'image de la Commune qui fait ainsi preuve d'exemplarité.

Cependant, la commission estime que la réflexion n'a pas été menée à son terme. En effet, elle soulève qu'il existe actuellement des solutions de partage de véhicules électriques pour les communes (Mobility-Flex), qui permettent à celle-ci de disposer du véhicule de son choix (p. ex. Renault Zoé, c'est-à-dire le véhicule prévu à l'achat en leasing selon le préavis). L'administration peut réserver le véhicule pour son propre usage pendant les heures de son choix, et celui-ci est mis à disposition des clients Mobility le reste du temps. A noter que ce dispositif est différent de l'emplacement Mobility actuel « tout public » situé dans le parking public de Crétaleson. Dans l'offre proposée ici, la commune prend à sa charge les frais d'infrastructure et paie un forfait annuel, duquel sont ensuite déduits le chiffre d'affaires des trajets des collaborateurs ainsi que les 75% des trajets effectués par d'autres clients. Ainsi, plus la voiture est utilisée, plus les coûts sont diminués pour la commune.

Les avantages de cette solution pour l'administration sont de pouvoir bénéficier de la plateforme de partage de véhicule, ce qui facilitera l'utilisation partagée au sein de l'ensemble du personnel, ainsi que de l'entretien et même du nettoyage du véhicule. Le logo de la Commune peut également être placé sur le véhicule. Cette option aurait un bien plus grand impact sur le plan de l'exemplarité voulue par l'appellation « Cité de l'énergie », puisque les habitants de la Commune qui sont clients de Mobility pourraient également utiliser ces véhicules.

Lors de nos discussions, la Municipalité s'est dit prête à envisager cette solution dans un deuxième temps, mais favorise pour le moment l'achat de véhicules. La commission estime cependant que cette option porte le risque que les véhicules soient alors trop clairement identifiés comme réservés à l'un ou l'autre service technique, et qu'il est ensuite difficile de modifier les habitudes une fois qu'elles sont prises. De plus, la charge environnementale des véhicules électriques n'est pas négligeable et est surtout liée à la construction du véhicule et des batteries. Il est donc important de maximiser l'utilisation de ces véhicules afin que le bilan carbone soit réellement équilibré.

La commission demande donc à la Municipalité de faire une comparaison chiffrée des deux options, à savoir l'achat en leasing versus l'offre Mobility-Flex de deux véhicules électriques, en tenant compte également des frais d'entretien des véhicules, et de présenter les deux options au Conseil avant de se déterminer. La commission propose donc d'amender le préavis par l'ajout du point suivant :

- « de demander à la Municipalité de présenter une offre « Mobility-Flex » de car sharing de véhicules électriques, comme alternative à l'achat en leasing de deux véhicules électriques, et d'en faire un retour au conseil communal. »

La décision entre ces deux options n'ayant pas d'impact sur les aménagements à réaliser, la commission propose par ailleurs au Conseil d'autoriser la Municipalité à exécuter les projets prévus selon le préavis présenté.

Conclusion

La commission, à l'unanimité des membres, recommande au conseil communal d'amender le préavis No 02/2018 selon la suggestion sus-mentionnée, et d'accepter le préavis amendé, c'est-à-dire de décider:

- d'autoriser la Municipalité à exécuter, dans le cadre des aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétalaison, le projet de réaménagement du secteur nord-est avec la réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'accueil de deux véhicules électriques de fonction pour un montant de CHF 124'000.- TTC
- de demander à la Municipalité de présenter une offre « Mobility-Flex » de car sharing de véhicules électriques, comme alternative à l'achat en leasing de deux véhicules électriques, et d'en faire un retour au conseil communal.
- d'autoriser la Municipalité à exécuter, dans le cadre des aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétalaison, le projet de réaménagement du secteur nord-ouest avec mise aux normes AEAI de l'accès pour véhicules de secours et les aménagements annexes pour un montant de CHF 168'000.- TTC

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 février 2018

La présidente :

Jolanda Müller Chabloz

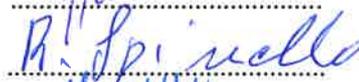


Les membres :

José Perez



Raffaele Spinello



Ariane Annen Devaud



Jean-Claude Amiguet



Marc Barraud



Antoine Chamot



Yann Muller



Bertrand Martinelli

